



15ème Forum sur la régulation des  
télécommunications/TIC en Afrique (FTRA-2016)  
"Défis liés à la réglementation dans une société de  
l'information sans frontières"  
Sofitel Hôtel Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 23 - 25 Mars 2016



**Thème : "Défis liés à la réglementation dans une société de l'information sans frontières"**

## **Communiqué final**

### **I Introduction**

Le 15<sup>ème</sup> Forum sur la régulation des télécommunications/TIC et le partenariat en Afrique (FTRA-2016) s'est tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire, 23 - 25 Mars 2016, sur le thème "**Défis liés à la réglementation dans une société de l'information sans frontières**".

Le Forum était organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en collaboration avec la République de Côte d'Ivoire et l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). La première journée a été dédiée aux travaux du Groupe de Travail sur le Secteur Privé. Cette première journée a abrité **les 5 premières sessions** dont le rapport a été présenté lors de la session plénière du FTRA par le Président de ce Groupe.

### **II Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture était animée par Mr Ali DIARASSOUBA (journaliste à la RTI) qui a salué les différents officiels présents à savoir :

- S.E.M. Bruno NABAGNE KONE, Ministre de l'Economie numérique et de la Poste, Porte-parole du Gouvernement de Côte d'Ivoire ;
- S.E.M. Moustapha DIABY, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique de la République de Guinée ;
- Monsieur Brahim SANOU, Directeur du BDT ;
- Monsieur Andrew RUGEGE, Directeur régional UIT ;
- Monsieur BILE DIEMELEOU, Directeur Général de l'ARTCI ;
- Monsieur TIACOH, Représentant du maire de la commune de Cocody .

Il a ensuite demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire aux victimes de Grand-Bassam ; après quoi, Monsieur Diarassouba a invité Monsieur Tiacoh à délivrer son message au nom du maire de la Commune de Cocody. Le représentant du maire de Cocody a précisé que c'était un honneur pour sa Commune d'abriter cette 15e édition du FTRA.

Monsieur Tiacoh a également réitéré la reconnaissance du Maire de Cocody à l'endroit de S.E.M. Bruno NABAGNE KONE et de l'UIT pour le choix de la Commune de Cocody pour abriter cette édition du FTRA. A la suite du Représentant du Maire de la Commune de Cocody, Monsieur BILE Amon DIEMELOU, Directeur Général de l'ARTCI, a délivré son message. Monsieur DIEMELEOU a adressé des salutations cordiales et des remerciements aux personnalités et à toute l'assemblée. Il a également adressé des remerciements particuliers à S.E.M. Bruno NABAGNE KONE pour l'ensemble de son œuvre pour le développement de l'Economie Numérique et de la Poste en Côte d'Ivoire.

Le Directeur Général de l'ARTCI a rappelé l'importance du FTRA dans la recherche de moyens et solutions dans la mise en œuvre d'un environnement qui offrira toutes les garanties nécessaires à tous les acteurs de l'Economie Numérique. Après avoir remercié le Secrétaire Général de l'UIT Monsieur HOULIN ZHAO, Monsieur DIEMELEOU a clos son intervention en souhaitant que cette 15e édition du FTRA permettent aux participants d'acquérir les renforcements afin qu'ils puissent contribuer à identifier les problèmes liés à la réglementation dans une société de l'information sans frontières et les outils pour y remédier.

Monsieur BRAHIMA SANOU, Directeur du BDT, a quant à lui remercié les autorités ivoiriennes pour leur accueil, présenté ses condoléances suites aux évènements tragiques de GRAND BASSAM avant de rappeler que les TICS étaient un vecteur puissant pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD). Il a également précisé qu'il fallait désormais raisonner en termes d'écosystème des TICs et non plus en termes de réglementation verticale. Selon lui, il faut associer tous les acteurs de l'Economie Numérique afin qu'ils puissent interagir les uns avec les autres. Il a enfin invité tous les acteurs à innover leur mode de pensée respectifs au vu de la mutation du secteur.

S.E.M. Moustapha DIABY, Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste de la GUINEE a dans son allocution réitéré sa compassion à l'endroit du peuple ivoirien et du Gouvernement. Il a également exprimé les regrets de son homologue Malien qui n'a pu faire le déplacement en raison des récents évènements malheureux survenus au Mali. Il a insisté sur la nécessité de faire en sorte que la convergence soit positive, c'est-à-dire une convergence non seulement technique mais qui prend également en compte l'aspect humain. Il a également souligné, en parlant des problématiques de roaming, que l'Afrique dépense environ un milliard de dollars US par an. Il a ainsi salué l'idée de la suppression du roaming et la mise en place du « one network area » qui sont des projets majeurs du Smart Africa. Selon lui pour faire face à tous ces enjeux il faut s'adapter, anticiper et innover en allant au-delà de la peur et du questionnement.

S.E.M. Bruno NABAGNÉ KONE, Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste, Porte-Parole du Gouvernement de la Côte d'Ivoire a remercié les différentes personnes présentes notamment les officiels. Il a également félicité Monsieur HAMADOUN TOURE pour l'ensemble de son œuvre à la tête de l'UIT et pour ses nouvelles responsabilités à la tête du Smart Africa. Monsieur Bruno KONE a présenté les intérêts de l'initiative Smart Africa. Selon cette initiative les besoins de l'Afrique, pour être entièrement connectée s'élèvent à 300 milliards de dollars. Il a aussi souligné que le défi de la régulation sur un marché des Télécommunications est essentiellement basé sur des ressources rares qui se doivent d'être attribuées et gérées de manière optimale et efficiente.

Le Ministre KONÉ a également présenté les intérêts du FTRA qui consistent à communiquer le savoir-faire et les bonnes pratiques en matière de régulation dans une société de l'information sans frontières. Le secteur des TIC étant en plein essor, l'Afrique ne doit pas rester en marge. C'est la raison pour laquelle le gouvernement ivoirien a adopté un plan national de développement pour être en phase avec le développement de l'Economie Numérique. Il a rappelé le nouveau cadre réglementaire des Télécommunications en vigueur en Côte d'Ivoire et les attributions des nouvelles structures en charge du développement des TIC à savoir l'ARTCI, l'AIGF et l'ANSUT et a procédé à l'ouverture officielle du FTRA-16.

### **III Première session Plénière : Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour**

Les travaux de cette 15e édition du FTRA-16 ont débuté par l'élection par acclamation de Monsieur Amon BILÉ DIEMELEOU, Directeur Général de l'ARTCI, au poste de Président. Madame Lindiwe Lorraine MALAZA Directrice Générale par intérim de Swaziland Communications Commission (SCCOM), a été désignée Vice-Présidente du FTRA - 16. Le secrétariat est assuré par l'ARTCI avec l'appui de l'UIT.

Monsieur BILÉ DIEMELEOU a ensuite donné la parole à monsieur Andrew RUGEGE afin qu'il présente le rapport du président sortant du FTRA- 2013, le Régulateur du Zimbabwe (POTRAZ) n'ayant pas pu faire le déplacement d'Abidjan. Le bilan des activités du président sortant a ainsi été présenté avec les vœux de POTRAZ pour la poursuite des activités du FTRA dans l'efficacité et la convivialité et dans la recherche du consensus.

A la suite de Monsieur Andrew RUGEGE, Monsieur Patrick M'BENGUE, a été invité à venir présenter le rapport du groupe de travail sur les questions relatives au Secteur Privé qu'il préside.. Ce rapport présente le déroulement des travaux des ateliers organisés dans les 5 sessions thématiques à l'intention du Groupe du secteur privé et émet quelques recommandations à l'attention de la plénière du FTRA.

#### **IV Travaux et aperçu des sessions**

##### **SESSION 6 : Aperçu sur les tendances dans les TIC, services et régulation**

**Modérateur :** M. Tontama Charles MILLOGO (Président du Conseil de Régulation, Burkina Faso)

Le modérateur introduit les panélistes.

Madame Aminata DRAME(SONATEL), première panéliste de cette session 6 du FTRA a entretenu l'assemblée sur les défis règlementaires à l'époque du numérique. Selon elle le marché est en pleine mutation avec des exigences clients et règlementaires de plus en plus fortes et une montée en puissance des OTT. Face à cette montée en puissance des OTT, les risques encourus sont :

- un déséquilibre qui menace la nature et le but de l'investissement des opérateurs ;
- une fuite des capitaux ;
- des risques économiques et sécuritaires qui devraient être une préoccupation de toutes les parties prenantes ;
- la violation des données à caractère personnel ;
- la violation des secrets de communication.

Pour Madame DRAME, bien que les OTT ne soient pas régis par les Règlements Internationaux, il conviendrait de mettre en place un cadre de réflexion approfondi afin de les réguler car ils ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les opérateurs.

Monsieur Makhtar FALL (Président IAMG), est intervenu en seconde position pour entretenir l'assemblée sur les tendances des marchés TIC en Afrique. Monsieur FALL a présenté brièvement le contexte. Pour lui, il y a en moyenne 3 opérateurs par pays. Plusieurs pays ont déjà dépassé la barre des 100% de pénétration d'où la saturation du marché. Il est donc impératif d'innover et de trouver des nouveaux modèles économiques. Il a également souligné que l'enjeu politique et social de l'économie numérique est reconnu et qu'il y'a une prise de conscience collective renforcée par l'adoption des ODD par les nations. L'Afrique doit donc trouver les voies et moyens afin de faire de l'accès au haut débit, un droit pour les populations comme c'est le cas dans les pays développés. Elle doit par ailleurs adapter le cadre réglementaire et renforcer la confiance numérique. Ceci permettra à l'Afrique de participer pleinement à l'Economie Numérique, notamment en passant de manière prioritaire par l'alphabétisation des populations, le développement des infrastructures, et la réduction des coûts d'accès. Il a enfin préconisé la réalisation d'une étude pour connaître l'impact des OTT sur l'Economie avant de faire prendre une décision éclairée aux décideurs.

Monsieur Scott MINEHANE (Consultant UIT) 3<sup>ème</sup> panéliste est intervenu sur l'Economie Numérique en insistant sur l'impact du numérique sur la vie quotidienne du citoyen, et sur la nécessité d'adopter des méthodologies pouvant mesurer l'impact réel sur les populations.

Le dernier panéliste de cette session, Monsieur ASSIROU Kassim (Directeur des ventes et relations avec les opérateurs de VIPNET) est intervenu sur la croissance du trafic IP, les applications et tendances en faisant remarquer que le trafic évolue de façon très importante au niveau mondial avec une prédominance de contenu multimédia, le Tout étant facilité par la multiplicité des supports et des usages.

## **Session 7 : Nouvelles tendances dans le secteur des Télécoms/TIC**

**Modérateur:** M. Abdoukarim Soumaila (Secrétaire Général de l'UAT)

Le premier panéliste, Monsieur Jean Jacques MASSIMA (Représentant UIT Afrique Centrale et Madagascar) a entretenu l'assemblée sur le roaming et la nécessité de mettre en place une plateforme pour discuter de la problématique du roaming. Il a explicité l'Initiative de l'UIT pour le Roaming international. Selon les études de la Commission d'Étude 3 de l'UIT-T, les coûts du Roaming ne se justifient pas au niveau économique ; il est donc impératif de réduire les prix et de protéger les consommateurs. Selon Monsieur MASSIMA La problématique du Roaming ne peut se résoudre au niveau continental en une seule fois mais progressivement en passant au niveau sous régional, au vu de la différence et des caractéristiques des réalités économiques et des marchés dans chaque sous-région.

Ensuite M. NDIAYE Ousmane, Représentant de l'ARTP du Sénégal a entretenu l'assemblée sur les questions de neutralité technologique: politiques, réglementation et investissement. Il a insisté sur le fait que la législation est difficile au regard de la mutation croissante du secteur de l'Économie Numérique. Pour lui, la régulation sectorielle n'est plus adaptée à l'environnement des TIC; La mise en place d'un groupe de travail mixte composé des opérateurs et des régulateurs comme ce fut le cas au Sénégal, pourrait donner des éléments de réponse pour une régulation appropriée.

L'intervention du Dr Boudal NIANG (ESMT, DAKAR), était axée sur le thème de la qualité de service et de la qualité d'expérience et en particulier sur la conséquence de l'invasion des Sim box sur la dégradation de la qualité de service. Monsieur NIANG a tout d'abord présenté l'ESMT comme un centre d'excellence de l'IUT représenté dans plusieurs pays et spécialisé dans le renforcement des capacités. Ce centre a pour mission principale la formation initiale, la recherche d'expertise et la formation continue. Il a par ailleurs défini la QoS selon les normes internationales (ISO et UIT) et donné les six indicateurs majeurs qui permettent de la mesurer.

Toujours sur le même thème, Monsieur Hughes AHOUNOU (Responsable financier à GREENN, Côte d'Ivoire) a présenté les enjeux liés à l'utilisation des Sim box, il s'agit notamment de la saturation du réseau, la transmission de fausses informations, la mauvaise expérience client, la baisse des revenus des opérateurs et les pertes pour les gouvernements. Pour lutter contre ce fléau il faut élaborer selon Monsieur AHOUNOU, une réglementation dissuasive. Quant aux opérateurs, ils doivent renforcer les contrôles internes.

Pour conclure cette session, et intervenant sur les fraudes, Madame Aminata DRAME (SONATEL, Sénégal), a précisé que le marché des télécommunications est en pleine mutation avec plusieurs problématiques notamment les OTT, la guerre des prix, la transformation du modèle économique, les nouveaux entrants, et notamment devient propice aux fraudes. Sur la lutte contre les fraudes, notamment l'utilisation de la Sim Box, Madame DRAME a recommandé :

- la mise en place de tests et de tracking périodiques des appels entrants ;
- le monitoring du réseau afin de détecter d'éventuelles tentatives de fraudes ;
- l'implication des autorités dans la lutte anti Sim Box ;
- la réduction des taxes qui favorisent les fraudeurs à trouver des voies de contournement ;

## **SESSION D'INFORMATION sur SMART AFRICA**

Le Président du FTRA-2016, Monsieur BILÉ DIEMELEOU (DG de l'ARTCI), a donné la parole au Dr Hamadoun Touré pour la session d'information qui portait sur le Smart Africa et le « One Area Network ». Après avoir remercié les Autorités Ivoiriennes pour l'organisation du FTRA-2016, Dr Hamadoun TOURÉ, a présenté l'initiative Smart Africa comme un projet innovateur né du Sommet « Transform Africa ». Selon lui, les principes fondateurs du Smart Africa sont au nombre de 5 et consignés dans le manifeste Smart Africa approuvé par les Chefs d'Etats et de gouvernement à Kigali le 29 Octobre 2013 et entérinés par le sommet de l'UA.

Dr TOURE a insisté sur l'importance d'attirer les investissements sur le continent, notamment les 300 milliards de dollars requis sur les 10 prochaines années. Smart Africa est actuellement composé de 11 pays mais les discussions sont en cours avec au moins cinq autres pays. Il incombe à ces pays de prendre des engagements financiers et des initiatives phares pour soutenir l'initiative Smart Africa. L'adhésion étant ouverte au secteur privé, il a annoncé l'entrée d'INMARSAT comme membre de secteur OR au sein du Smart Africa rejoignant ainsi d'autres membres du secteur déjà enregistrés tels ICANN et GSMA. Pour conclure son propos, Dr Touré a souligné qu'au regard de l'engouement autour du FTRA-2016 et de la qualité des échanges, l'avenir est prometteur pour le continent mais il est impératif de se donner les moyens de développer l'Economie Numérique ; à savoir, soutenir la formation et l'innovation, développer la culture de l'entrepreneuriat, et celle du partage de l'information et du goût du risque lesquels sont des engagements indispensables pour ce faire. Enfin, il a souhaité que l'Afrique engendre de futurs génies de l'Economie Numérique à l'image de Bill Gates, de Mark ZUCKERBERG, Larry PAGE, etc.

Après avoir informé l'Assemblée de la tenue d'un huis clos des régulateurs à la fin des travaux, Monsieur Bilé DIEMELEOU, Président du FTRA-16 a suspendu les travaux tout en invitant l'ensemble des participants au dîner de gala offert par S.E.M. Bruno NABAGNÉ KONE, Ministre de l'Economie Numérique et de la Poste, Porte-parole du gouvernement de Côte d'Ivoire à l'espace Latrille Events.

**Session 8 :** huis-clos des Régulateurs Africains, avec pour **modérateur M. BILÉ DIÉMÉLÉOU.**

**Session 9 : Quelques défis techniques en Afrique**

**Modérateur :** Oumar Said KOULIBALY, DG, ARPT, Guinée

M. Koulibaly ouvre sa session en présentant les différentes thématiques qui seront développées et en évoquant les difficultés pratiques pour les voyageurs en ce qui concerne les coûts exorbitants de l'accès à leurs données depuis l'étranger.

Le premier Panéliste de cette session, Monsieur Jean Baptiste MUTABAZI, de RURA, le Régulateur du RWANDA, a entretenu l'assemblée sur le roaming mobile international et le cas du « One Network Area » ou le corridor nord d'Afrique de l'Est. Il a précisé qu'à cause des frais élevés de roaming les plaintes des clients devenaient de plus en plus nombreuses. Face à cela, l'Assemblée des Chefs d'Etats de la Région a demandé aux législateurs le 31 Mai 2014 de mettre en place un réseau unique pour les clients lors de leurs déplacements dans la Région. Les ministres en charge de l'Economie Numérique des différents Pays devaient mettre cette recommandation en application. Les régulateurs devaient également travailler à l'harmonisation du roaming. Ainsi il a été décidé de limiter les frais d'appel supplémentaires sur le roaming, et de définir une limite des frais de détail.

Le second intervenant, Brice Abba BEOU d'AFRINIC a entretenu l'assemblée sur l'Etat de migration

d'IPv4 vers IPv6 en Afrique. Pour lui, IPv4 est dépassé, il est impératif de migrer vers IPV6 en raison des nombreuses disponibilités que ce protocole offre. La non migration vers IPV6 entrainera des conséquences dommageables pour le développement de l'économie numérique en Afrique.

Monsieur Mamadou Lamarana BAH, Directeur des Réseaux et services, ARPT, GUINEE a livré l'expérience de la GUINEE sur le monitoring du trafic entrant. Monsieur BAH a précisé que la mise en place d'un système passif a permis à la GUINEE d'acquérir les outils pour mener à bien la mission de régulation. Ce système passif a également permis de certifier les déclarations d'impôt des opérateurs et d'avoir une visibilité sur le trafic.

A sa suite Monsieur Alpha Abdoulaye Thiam du Sénégal s'est exprimé sur le même sujet en précisant que le Sénégal s'est appuyé sur la GUINEE pour mettre en place un système passif qui lui a permis de lutter contre la fraude, et d'avoir une vision claire du trafic des opérateurs.

## **Session 10 : Régulation sur le développement technique et économique**

**Modérateur :** M. Jean- Baptiste MUTABAZI (RURA, RWANDA)

Le premier panéliste de cette session Monsieur Jean – Jacques MASSIMA (Représentant UIT pour l'Afrique centrale et Madagascar) a parlé du dividende numérique en le définissant comme une quantité spectrale qui permet une gestion efficiente du spectre de fréquence. La taille du dividende numérique dépend donc de la quantité du spectre. L'allocation du dividende numérique permet le développement de nombreux services tels que la 3D, la télévision mobile, la télévision interactive. Il a également précisé que le dividende numérique nécessite une migration de l'analogie vers le numérique. Il a communiqué certaines décisions subséquentes de la dernière conférence mondiale des radios communications (CMR-15)

A sa suite, Monsieur Armand Pierre NOUDEGBESSI, Manager Entreprise Business Group a présenté les enjeux de la 5G en insistant sur le fait qu'elle offre un monde plus connecté avec le développement de plusieurs services notamment l'énergie intelligente, un nouveau modèle de business. Il ne devrait pas exister d'opposition entre les OTT et les opérateurs. Les opérateurs doivent comprendre qu'ils ne sont pas perdants parce que tout ce qui semble perdu au niveau de la voix, sms, etc. peut être compensé au niveau du multimédia.

Pour terminer, M. Scott MINEHANE, consultant UIT est intervenu sur la régulation qui, pour lui, doit s'adapter aux changements technologiques. Il a également précisé qu'il existe des nouveaux secteurs à réguler. Les nouveaux modèles économiques doivent être régulés de manière différente. Les régulateurs doivent devenir des régulateurs numériques.

### **Session Plénière Finale :**

Le Président du FTRA a donné la parole au Vice-Président aux fins de conduire les débats sur les thèmes à retenir pour la prochaine session du FTRA. Mme MALAZA a ainsi fait circuler la parole et les 3 propositions suivantes ont été enregistrées pour finalisation par l'UIT:

1. Régulation Collaborative / Régulation Motivée
2. Interconnexion IP et impact sur les modèles de coûts; Voix sur LTE
3. Cadre Réglementaire pour une Afrique Connectée Intelligente.

Le Président a ensuite ouvert le point des divers, et il a informé l'assemblée que la réunion africaine des Régulateurs Multisectorielle ,AFUR ,(Assurances, Transport, Energie, Poste,

TIC etc...) s'est tenue à Johannesburg en Afrique du Sud et que la coordination du Secteur des TIC a été confiée au régulateur de la Cote d'Ivoire en sa personne.

Le FTRA-2016 s'est conclu par une série de recommandations à l'endroit des acteurs du secteur des Télécoms/TIC telles que listées en annexe du présent rapport, par un discours du Directeur Régional de l'UIT pour l'Afrique, par la lecture d'une motion de remerciements des participants lue par le Sénégal et enfin par l'allocution de circonstance du Directeur Général de l'ARTCI. Le Président du FTRA-16 s'est félicité d'une ambiance de travail conviviale pour une réunion qualifiée de riche et intense. Il a ensuite souhaité bon retour à tous les participants dans leurs familles et dans leurs pays respectifs et a déclaré clos les travaux de la quinzième édition du FTRA.

## Annexe

### Recommandations

1. Le FTRA-2016 invite les régulateurs à entreprendre une démarche de régulation collaborative associant l'ensemble des acteurs et permettant de légiférer dans l'intérêt mutuel des acteurs Télécoms/TIC et des structures OTT.
2. Le FTRA-2016 encourage les Régulateurs à harmoniser et à coordonner leurs efforts en vue afin de tirer pleinement profit du dividende numérique
3. Le FTRA-2016 invite en outre les Régulateurs et l'ensemble des autres acteurs à mettre en commun leurs efforts pour lutter contre toute forme de fraude qui obère les recettes du secteur des Télécoms/TIC.
4. Le FTRA-2016 recommande aux acteurs d'être ouverts au dialogue et à la consultation avec les Gouvernements en se regroupant dans des associations au lieu de le faire individuellement et bilatéralement, et notamment les exhorte à publier leurs données à l'intention du public.
5. Le FTRA-2016 recommande aux pays de travailler à mettre en place des IXP aussi bien aux plans national, sous régional que régional afin de maintenir le trafic localement, améliorer la QoS tout en diminuant les coûts.
6. Le FTRA-2016 prie instamment les pays d'entreprendre la migration de l'IPv4 vers l'IPv6 pour une plus grande satisfaction des besoins des usagers tout en conformant leurs réseaux aux normes mondiales.
7. Le FTRA-2016 invite les États à promouvoir et à soutenir les centres d'incubations de startups afin de mettre en valeur l'innovation et la créativité des jeunes Africains..
8. Enfin, Le FTRA-2016 lance un appel aux Régulateurs Africains à participer au FTRA au plus haut niveau afin de permettre des prises de décisions communes sur les préoccupations urgentes en matière de régulation et de pouvoir présenter des propositions communes pour les réunions du GSR auxquelles ils sont invités à participer massivement, notamment le GSR-2016 en Mai.